

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 11 décembre 2023

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 07/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 7

Présents : Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Benoît MENE, Joël MENE, Gilles ROBERT

Votants: 8

Représentés: Julien AUDIER -SORIA par Frédérique LATOUR

Pour: 7

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 1

Absents:

Secrétaire de séance: Rose Marie SORIA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14/12/2023
et publié ou notifié
le 15/12/2023

Objet: Tarifs 2024 - Occupation domaine public, locaux, cimetière et terrasses - DE_097_2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération DE_077_2023 du 18/09/2023 relatives à l'occupation du domaine public

Considérant qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2024 les différents tarifs

Après avoir donné lecture des différents tarifs appliqués en 2023, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes

TERRASSE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire propose :

- D'augmenter le prix du m² de terrasse louée de 14.70€ à 16 € soit
- 2 560 € au lieu de 2 352 € la Terrasse (160 m²) CAFE LE CANIGOU
- 1 888 € au lieu de 1735 € la terrasse (118 m²) LE VAUBAN
- 4 864 € au lieu de 4 469 € la Terrasse (304 m²) EURL VILALONGUA
- 336 € Au lieu de 308.70 € la Terrasse (21 m²) RESTAURANT LE VEGETARIEN

LOCATION REDUIT ET CAVE :

Monsieur le Maire propose d'augmenter comme suit :

- 50 € au lieu de 43 € annuel la terrasse occupée, par LES GRANDES CANALETTES
- 50 € au lieu de 43 € annuel la cave occupée par M. SANTANACH, 64 rue Saint Jacques
- 154 € au lieu de 134 € annuel la cave occupée par EURL VILALONGUA, place de l'église
- 150 € au lieu de 145 € annuel la redevance pour l'occupation privative du domaine public concernant le Taxi

L'emplacement pour les navettes n'a plus lieu d'être puisque la commune loue le garage des pompiers devant lequel il est prévu 2 emplacements pour les navettes.

Aucune demande de location d'emplacement pour l'association « les charettes du Cady » n'a été formulée en 2023 donc pas de reconduction pour 2024

RF
Préfecture de Perpignan

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/12/2023
066-216602235-20231211-DE_097_2023-DE

LOCATION PARKING GARAGES (54 rue Saint Jean) :

La commune ayant libéré les garages simples Monsieur le Maire propose de les louer à un prix de 60€ par mois, engagement de 12 mois.

De plus il précise que l'un des garages double à un dysfonctionnement de la porte depuis 3 mois environ, il propose une réduction de loyer au prorata pour le second semestre 2023 soit $(209.30/6 \times 3 = 104.65€)$

Les autres tarifs restent inchangés

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (M. MENE Joël ne participe pas au vote en ce qui concerne le tarif des terrasses, Abstention : MENE B) approuve les tarifs pour 2024 tels que définis ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions adéquates.

TERRASSE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC :

- 2 560 € au lieu de 2 352 € la Terrasse (160 m²) CAFE LE CANIGOU
- 1 888 € AU LIEU DE 1735 € LA TERRASSE 5118 M² LE VAUBAN
- 4 864 € au lieu de 4 469 € la Terrasse (304 m²) EURL VILALONGUA
- 336 € Au lieu de 308.70 € la Terrasse (21 m²) RESTAURANT LE VEGETARIEN

LOCATION REDUIT ET CAVE :

- 50 € au lieu de 43 € annuel la terrasse occupée, par LES GRANDES CANALETTES
- 50 € au lieu de 43 € annuel la cave occupée par M. SANTANACH, 64 rue Saint Jacques
- 154 € au lieu de 134 € annuel la cave occupée par EURL VILALONGUA, place de l'église
- 150 € au lieu de 145 € annuel la redevance pour l'occupation privative du domaine public concernant le Taxi

LOCATION PARKING (parking privé Petite Caserne), GARAGES (54 rue Saint Jean) réactualisation en fonction des indices INSEE :

- 69,32 € à l'année l'emplacement parking privé petite caserne
- 452 € à l'année le garage dans garage double, 54 rue Saint Jean
- 720 € à l'année le garage simple, 54 rue saint jean
- 2 040 € à l'année le « garage des pompiers », place du Génie
- Montant du loyer, second trimestre 2023, garage double défectueux : 104.65€

CIMETIERE :

- Terrain nu, concession cinquantenaire : 100 € le m²
- Caveau collectif en élévation, concession cinquantenaire : 1000 € le casier

Cette délibération abroge et remplace la délibération DE_077_2023 du 18/09/2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.



"Le Secrétaire"

Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification. A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

